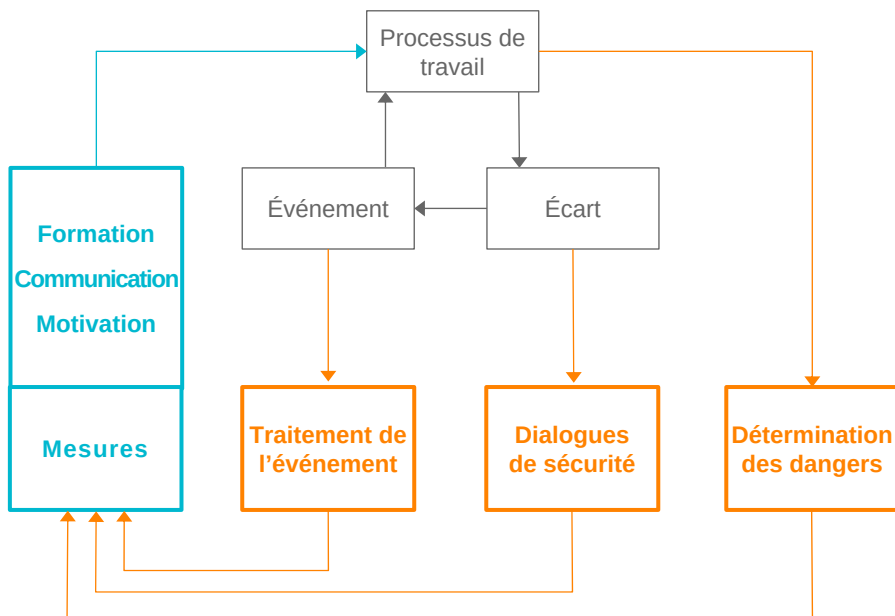




Séminaire pour supérieurs

Sécurité Intégrée

Cycle de pilotage Sécurité Intégrée



Objectifs du cycle de pilotage

- Tirer des leçons des événements indésirables.
- Détecter les conditions de sécurité précaires et les actions hasardeuses.
- Prendre des mesures appropriées.

Communiquer les problèmes détectés et les mesures correctives aux collaborateurs afin de les impliquer!

Un cycle qui profite à tous

- Réduction du risque d'accidents, du taux d'absences et des coûts au travail.
- Promotion durable de la culture de la sécurité durant les loisirs.

Rentrer sain et sauf – chaque jour!

Table des matières

1	Introduction	7	6	Dialogues de sécurité	38
2	Traitement de l'événement	11	7	Détermination des dangers	43
3	Bases de la sécurité au travail	17	8	Communication – Formation	50
4	Mesures STOP	23	9	Motivation	55
5	La sécurité au travail en tant que tâche de conduite	28			

Synthèse personnelle

1 Introduction

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2 Traitement de l'événement

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 Bases de la sécurité au travail

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Synthèse personnelle

4 Mesures d'après le principe STOP

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 La sécurité est une tâche de conduite

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6 Dialogues de sécurité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Synthèse personnelle

7 Détermination des dangers

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8 Communication – Formation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9 Motivation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1 Introduction

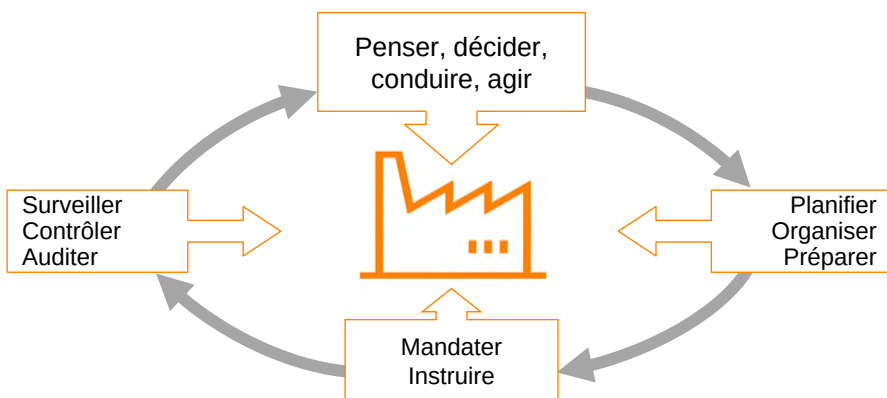


Sécurité Intégrée

Qu'est-ce que la Sécurité Intégrée?

La sécurité au sein d'une entreprise passe par des conditions de travail sûres et des comportements adéquats. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de prendre des mesures techniques, organisationnelles et personnelles appropriées.

La Sécurité Intégrée signifie mettre en place et gérer un système efficace de sécurité au travail et de protection de la santé, mais aussi développer une culture de la prévention axée sur le long terme.



...est-ce sûr ?

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Engagement

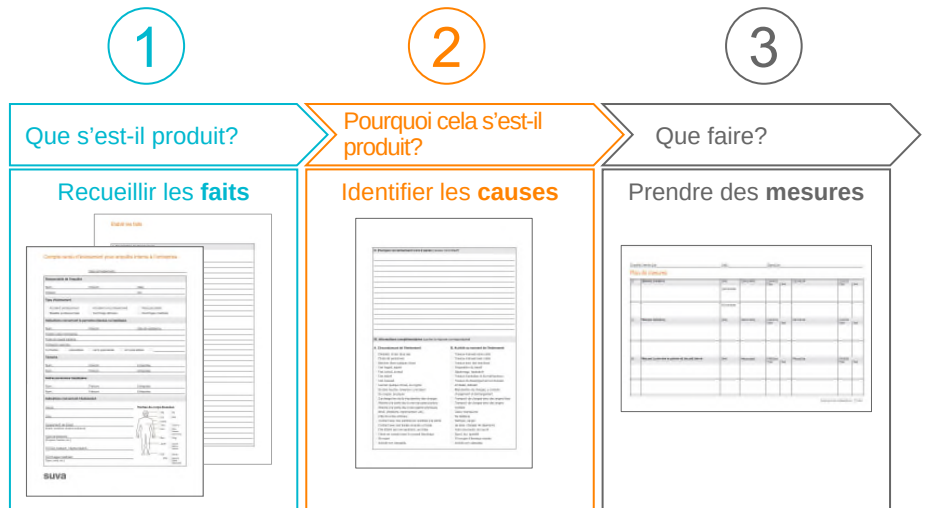
Pour mettre en place un système de sécurité efficace et une culture de la prévention axée sur le long terme, chaque membre du personnel doit assumer les tâches assignées à sa fonction. Un système de sécurité ne peut fonctionner que si chacun y contribue à son niveau et œuvre en sa faveur.

Notes

2 Traitement de l'événement



Les trois étapes du traitement de l'événement



L'analyse systématique des événements s'appuie essentiellement sur les faits survenus. C'est à partir de ces faits que l'on peut déterminer les causes des accidents, et la connaissance des causes nous permet au final de déduire les mesures adéquates.

1 Qu'est-il arrivé?

Recueillir les faits : Qu'est-ce qu'un fait? Les faits comme base!

Un fait est :

- mesurable et / ou photographiable



Un fait n'est pas :

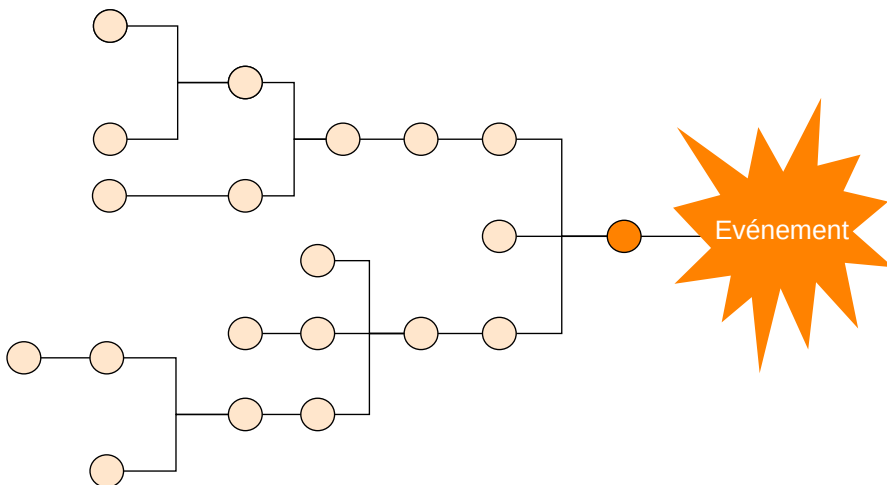
- une supposition
- une hypothèse
- une opinion
- une interprétation
- une estimation
- une appréciation

2

Pourquoi cela s'est-il produit?

Identifier les **causes** :

Pourquoi est-ce arrivé? Il convient d'analyser pourquoi un événement s'est produit en s'appuyant sur les faits recueillis. Pour déterminer les causes concrètes, il faut poser plusieurs fois de suite la question «pourquoi?».



pourquoi?

pourquoi?

pourquoi?

pourquoi?

3

Que faire ?

Prendre des **mesures** :

Seules les mesures les plus efficaces et mises en œuvre empêchent les événements indésirables.

Analyse de l'événement

Qui est chargé de l'analyse de l'événement?	• le supérieur direct avec le soutien du chargé de sécurité
Pourquoi ces personnes sont-elles chargées d'analyser l'événement?	Parce qu'elles connaissent • la situation sur le lieu de l'accident • les méthodes de travail et les activités • la victime et les personnes concernées • les collaborateurs
Pourquoi avec le soutien du préposé à la sécurité?	• il connaît les exigences techniques de sécurité • il connaît les interfaces organisationnelles de l'entreprise • il est impartial
Quand faut-il procéder à l'analyse?	• le plus rapidement possible (juste après l'événement)
Quelle est la marche à suivre?	• se rendre sur le lieu de l'accident • faire des photos, réaliser des croquis • recueillir des informations sur l'accident • interroger des témoins et la victime (si possible) Important: dissiper les craintes

Notes

Résumé

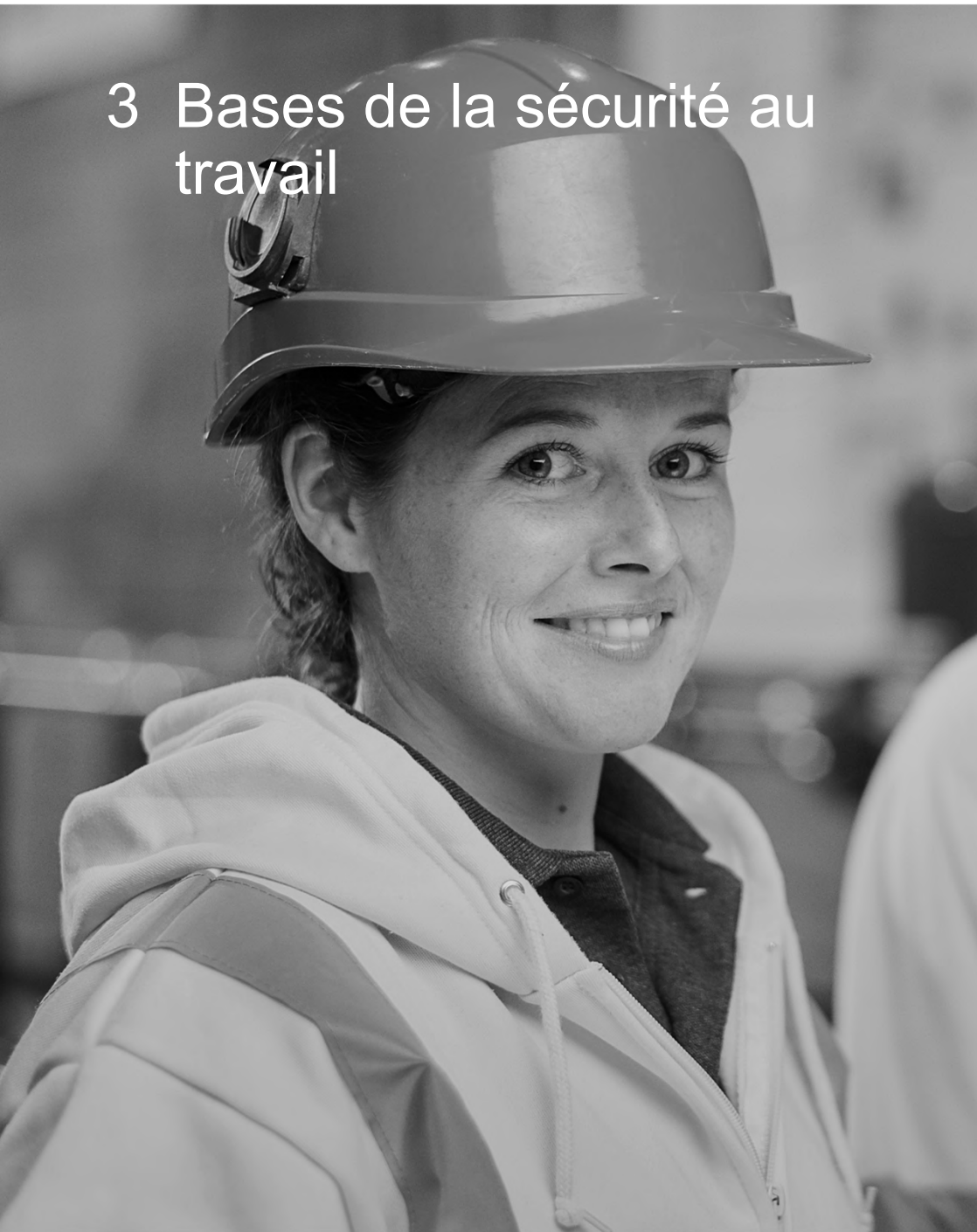
1. Définir et gérer l'organisation d'urgence
2. Signaler et saisir les événements
3. Recueillir les faits
4. Identifier les causes
5. Définir et prendre des mesures
6. Consigner les résultats
7. Informer et instruire les personnes concernées
8. Contrôler l'efficacité des mesures

Apprendre des événements afin qu'un événement identique ou similaire ne se reproduise plus !

Notes

Notes

3 Bases de la sécurité au travail



Nombre d'accidents

Nombre d'accidents professionnels dans notre entreprise

L'année dernière	
Pendant l'année en cours	

Nombre d'accidents non professionnels dans notre entreprise

L'année dernière	
Pendant l'année en cours	

Accidents dans notre entreprise



1^{ère} position

2^{ème} position

3^{ème} position

Aspects économiques

Coûts d'un événement

Coûts assurance	Coûts entreprise	
Assurance	Perte de temps	Divers
• frais de traitement • indemnité journalière • rentes	• accidentés • collaborateurs • supérieurs	• rebut • dysfonctionnement • dommages matériels
	Frais supplémentaires	Conséquences financières
	• compensation de la différence de salaire • délai de carence • prestations sociales	• peine conventionnelle • frais d'expertise • émoluments • perte d'image
	 Facteur 2 - 5	

Coûts des événements dans notre entreprise

Coûts par année	
Coûts par événement	

Modèle de l'iceberg



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notes

.....

.....

.....

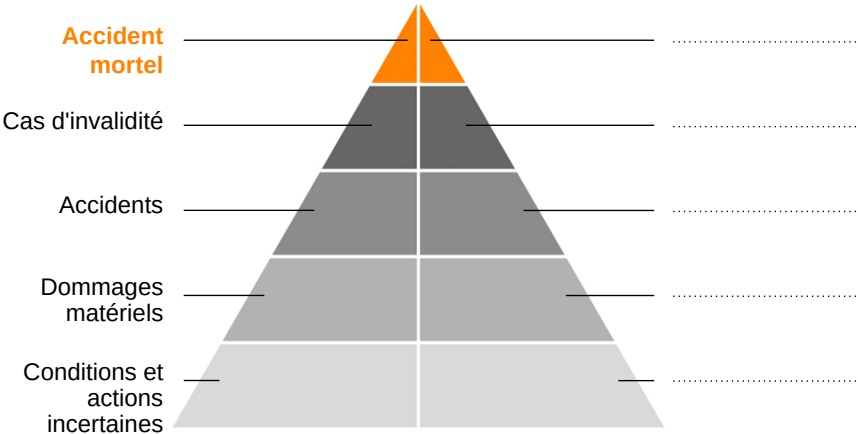
.....

.....

.....

.....

Pyramide des accidents



Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

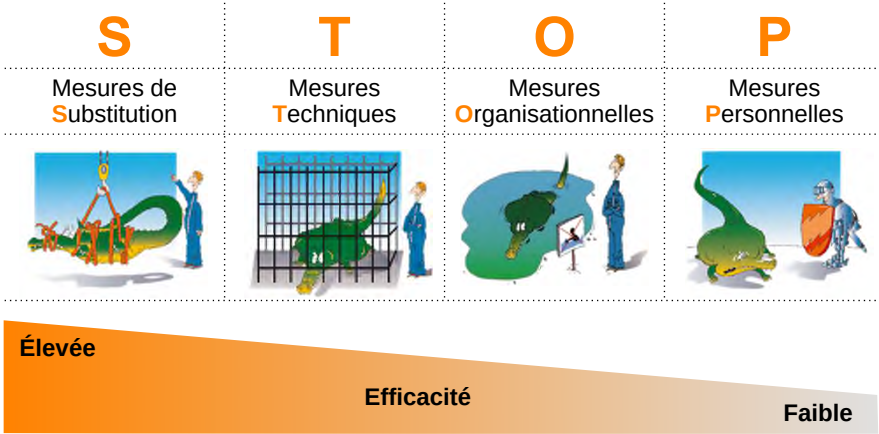
.....

Notes

4 Mesures STOP



Mesures selon STOP



Avantages et inconvénients des mesures STOP

Catégorie	Avantages	Inconvénients
Mesures de Substitution		
Mesures Techniques		
Mesures Organisationnelles		
Mesures Personnelles		

Causes des accidents professionnels

Les causes principales des accidents professionnels

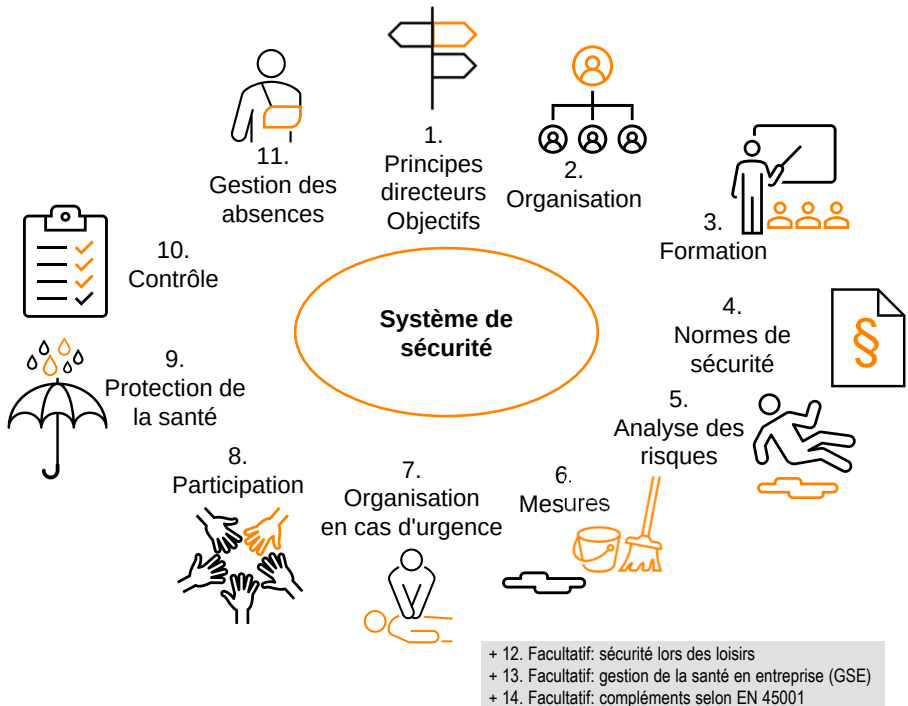
Les causes des événements indésirables peuvent être subdivisées en trois groupes. Elles se répartissent principalement comme suit (en %) :

Causes Techniques		
Causes Organisationnelles		
Causes Personnelles		

Notes

Le plan d'action

Concept de sécurité de l'entreprise



Travail de groupe – Plan d'action

Etudiez la partie du plan d'action qui vous est attribuée et répondez aux questions suivantes:

1. Quels sont les points que vous jugez importants et que les autres participants au séminaire devraient connaître?
2. Quels sont, à votre avis, les points qui pourraient poser problème lors de la mise en œuvre?
3. Pensez-vous qu'il manque des éléments nécessaires pour améliorer la sécurité aux postes de travail?

Désignez une personne dans votre groupe pour présenter les résultats de votre travail.

Notes

5 La sécurité au travail en tant que tâche de conduite



Principe

La sécurité au travail est une tâche de la direction et de tous les supérieurs hiérarchiques.

L'encadrement est le principal facteur d'influence de la sécurité au travail.

- Le niveau de sécurité au travail est l'un des critères de qualité de l'encadrement.
- Vous n'atteignez que le niveau de sécurité que vous définissez et exigez vous-même.
- Le comportement des collaborateurs reflète les qualités de conduite des supérieurs.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

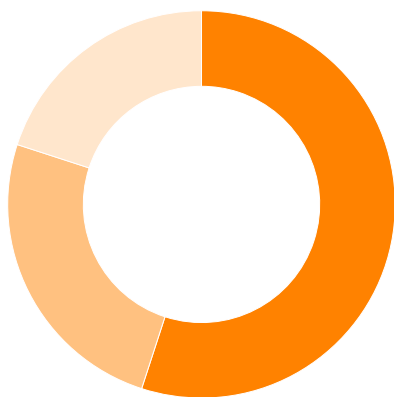
.....

.....

.....

Responsabilité

Omettre, tolérer, agir



■ Omettre ■ Tolérer ■ Agir

La plupart des accidents est due à des situations tolérées ou non-traitées par l'encadrement.

«Les situations tolérées se transforment rapidement en règles générales.»

«Nous ne sommes pas seulement responsables de ce que nous faisons, mais aussi de ce que nous ne faisons pas.» *Molière*

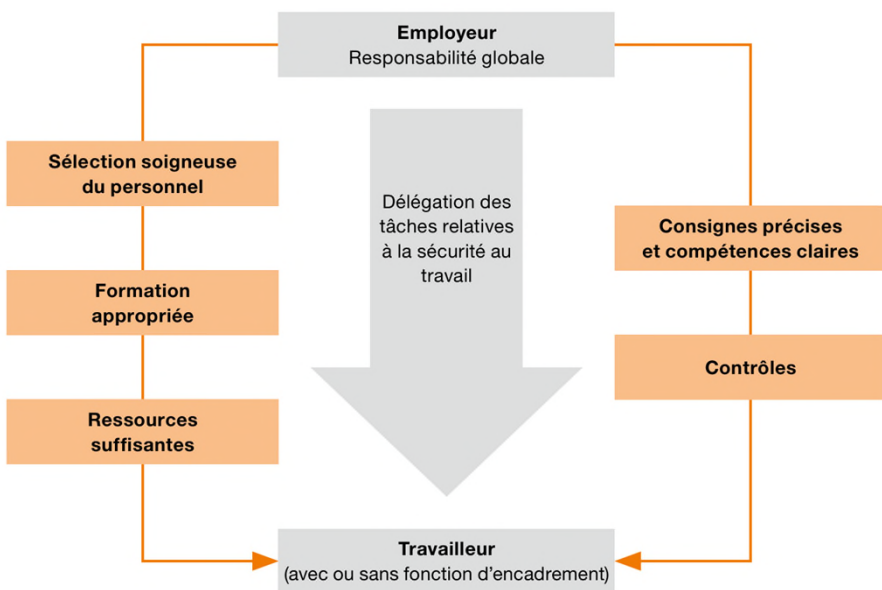
Qui est l'employeur?

Toute personne qui donne un travail à une autre personne est un employeur. Cela vaut pour tous les échelons hiérarchiques – de la direction jusqu'au collaborateur qui attribue une tâche à un auxiliaire ou à un apprenti.



Transfert des tâches de sécurité au travail

Un employeur peut déléguer des tâches de sécurité au travail si la personne dispose des compétences et de la formation requises. Le mandat et les compétences doivent être clairement réglés et des contrôles sont à effectuer régulièrement.



Source: www.suva.ch/sba140.f

Notes

Aspects légaux

Le film «Un vendredi noir»



CP – Titre 7: Crimes ou délits créant un danger collectif

Art. 230 Supprimer ou omettre d'installer des appareils protecteurs

¹ Quiconque, intentionnellement, **endommage, détruit, supprime, rend inutilisable ou met hors d'usage** un appareil destiné à prévenir les accidents dans une fabrique ou une autre exploitation, ou les accidents de machines, quiconque, contrairement aux prescriptions applicables, **omet intentionnellement d'installer** un tel appareil, et, par-là, met sciemment en danger la vie ou l'intégrité corporelle des personnes, est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

² L'auteur est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il agit par négligence.

Notes

Aspects légaux

Obligations des employeurs et des travailleurs - LAA, art. 82

¹ L'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données.

² L'employeur doit faire collaborer les travailleurs aux mesures de prévention des accidents et maladies professionnels.

³ Les travailleurs sont tenus de seconder l'employeur dans l'application des prescriptions sur la prévention des accidents et maladies professionnels. Ils doivent en particulier utiliser les équipements individuels de protection et employer correctement les dispositifs de sécurité et s'abstenir de les enlever ou de les modifier sans autorisation de l'employeur.

Responsabilité civile

CO, droit des obligations, art. 41, responsabilité

¹ Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.

CO, droit des obligations, art. 46, dommages et intérêts

¹ En cas de lésions corporelles, la partie qui en est victime a droit au remboursement des frais et aux dommages-intérêts qui résultent de son incapacité de travail totale ou partielle, ainsi que de l'atteinte portée à son avenir économique.

OPA art. 10 Location de services

L'employeur qui occupe dans son entreprise de la main-d'oeuvre dont il loue les services à un autre employeur, a envers elle les mêmes obligations en matière de sécurité au travail qu'à l'égard de ses propres travailleurs.

Obligations des employeurs

Les obligations de l'employeur en matière de sécurité au travail et de protection de la santé s'appliquent à «l'organisation», à «la communication et la formation» ainsi qu'à «l'aménagement des postes de travail».



Organisation

- Observer les prescriptions et les règles reconnues
- Imposer les mesures de sécurité et de protection de la santé nécessaires
- Régler les compétences
- Déterminer les dangers
- Faire appel à des spécialistes
- Déterminer les travaux comportant des dangers particuliers
- Convenir des arrangements en cas de coopération de plusieurs entreprises
- Le cas échéant, faire interrompre le travail
- Établir un plan d'urgence
- Protection des jeunes travailleurs

Aménagement postes travail

- Équipements de travail sûrs
- Équipements de protection individuelle
- Environnement de travail respectueux de la santé
- Bâtiments sûrs
- Ergonomie
- Dispositions particulières en matière de protection de la santé (OLT 3)

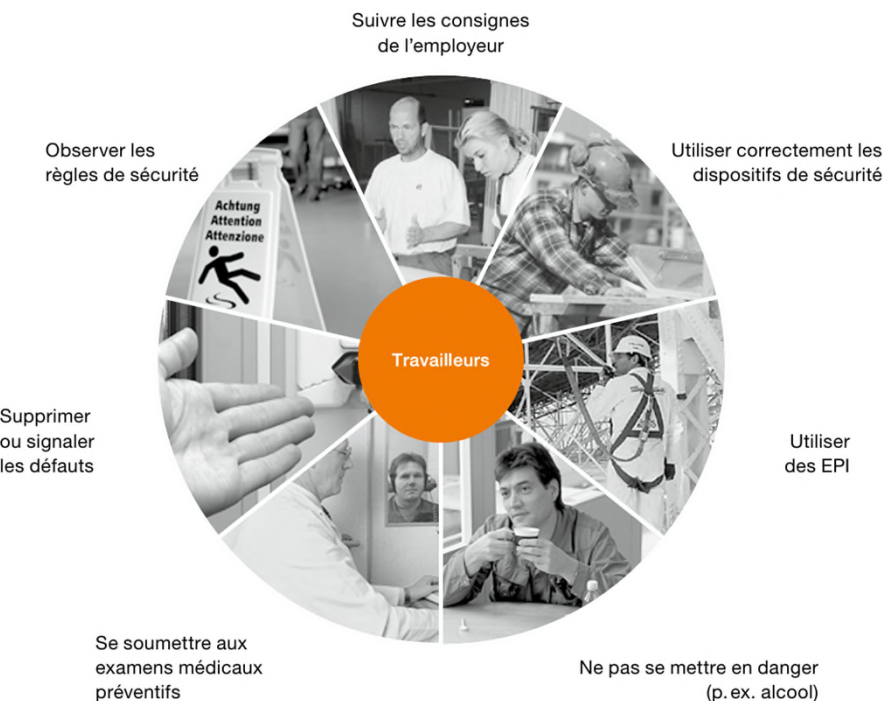
Communication et formation

- Informer et instruire les travailleurs (y compris le personnel temporaire)
- Donner des consignes précises et définir clairement les compétences
- Assurer la formation et le perfectionnement
- Assurer la participation

Source: www.suva.ch/sba140.f

Notes

Obligations des travailleurs



Source: www.suva.ch/sba140.f

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les tâches des chargés de sécurité



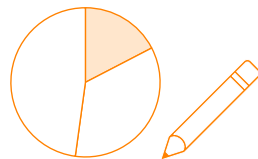
Conseiller

- Supérieurs hiérarchiques
- Nouvelles acquisitions
- Processus de production
- Actions prioritaires



Coordonner

- Information sécurité + santé
- Formation sécurité + santé
- Actions sécurité + santé
- Echange d'expérience



Documenter

- Evénements
- Rapports d'audits
- Lois + directives
- Etat de la technique

La **responsabilité** en matière de ST+PS relève de la direction et des supérieurs de tous les échelons.

Les chargés de sécurité **soutiennent et conseillent la direction et les supérieurs dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé**. Ils sont responsables de l'exactitude de leurs recommandations.

Notes

Notes

6 Dialogues de sécurité



Dialogues de sécurité

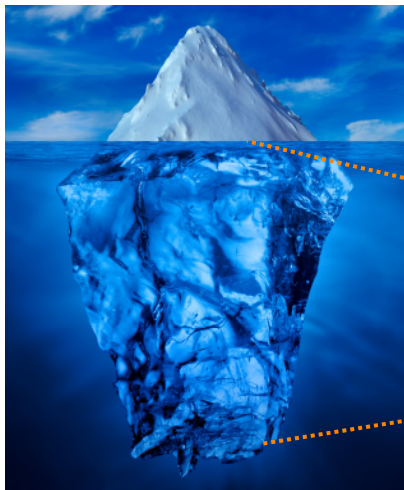
– Définition

Les dialogues de sécurité sont une tâche de conduite

La surveillance et le contrôle de comportements et de conditions de travail précis comptent parmi vos principales tâches de conduite.

En font également partie la surveillance et le contrôle des conditions et des comportements en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Qu'est-ce qu'un dialogue de sécurité?



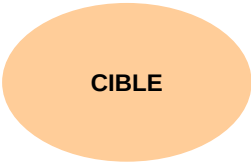
- Conditions incertaines?
- Actions incertaines?
- Encadrement insuffisant?
- Erreurs systémiques?

Une méthode permettant d'enregistrer **systematiquement** et **régulièrement** les écarts entre la situation réelle et la situation ciblée.

Un moyen d'**identifier** et de **reconnaître** les situations positives (dans la conduite du personnel et le comportement au travail).

Un outil de conduite en vue de **promouvoir** et de **maintenir** durablement la **culture de la prévention** au sein de l'entreprise.

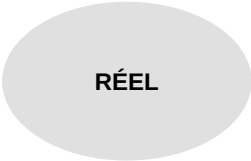
Comparaison cible - réel



.....

.....

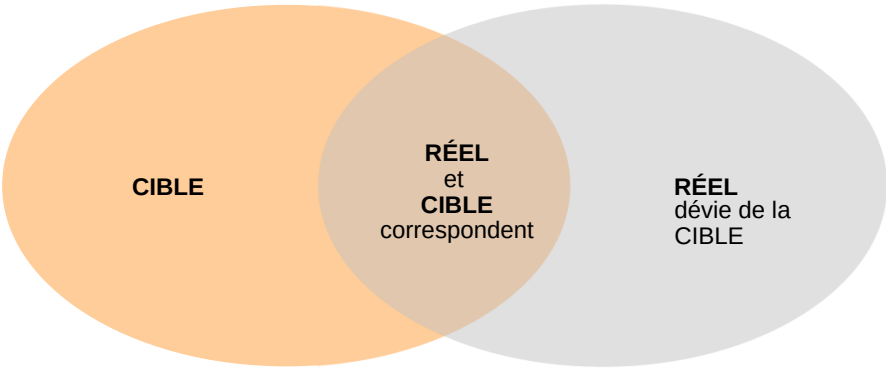
.....



.....

.....

.....



Notes

.....

.....

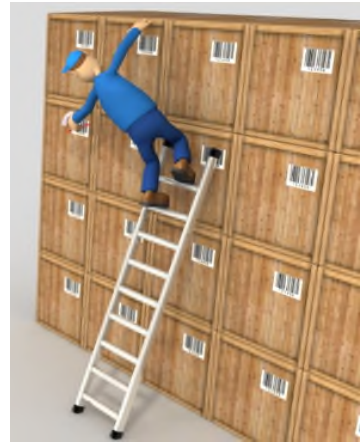
.....

.....

.....

Dialogues de sécurité

Ecart RÉEL- CIBLE:	
Règle:	
Danger:	
Mesures:	



Notes

Résumé

- Assumer ses responsabilités et son rôle de modèle
- Identifier les écarts RÉEL – CIBLE, aborder et appliquer des mesures de prévention appropriées
- Egalement identifier et reconnaître les comportements sûrs
- Promouvoir la coopération entre les cadres (organisation hiérarchique), les collaborateurs et l'organisation de sécurité
- Maintenir une culture de la prévention durable et l'optimiser en permanence

Discuter des situations dangereuses avant
que l'événement ne se produise!

Notes

7 Détermination des dangers



Notions de base

Danger ou phénomène dangereux



Situation dangereuse



Événement dangereux

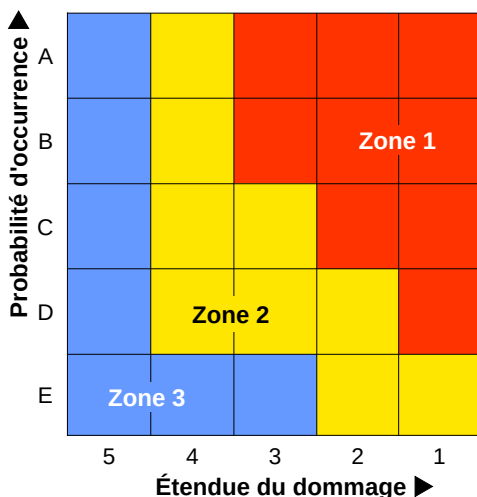




Risque = Étendue du dommage x Probabilité d'occurrence

Danger ou phénomène dangereux	Un danger /phénomène dangereux peut blesser les personnes ou porter atteinte à leur santé.
Situation dangereuse	Une personne ou un objet se trouve dans la zone d'influence d'un danger.
Événement dangereux	Événement susceptible de causer un dommage.
Risque	Combinaison de la probabilité d'occurrence et de l'étendue possible du dommage.

Matrice des risques avec zones



Probabilité d'occurrence

- A = fréquent ≥ 1 fois par mois
- B = occasionnel ≥ 1 fois par an
- C = rare ≥ 1 fois tous les 5 ans
- D = improbable ≥ 1 fois tous les 20 ans
- E = quasi impossible ≥ 1 fois tous les 100 ans

Étendue du dommage

- 1 = blessure mortelle
- 2 = invalidité irréversible grave
- 3 = invalidité irréversible légère
- 4 = blessure réversible avec arrêt de travail
- 5 = blessure légère sans arrêt de travail

L'estimation de la probabilité se rapporte à 1'000 collaborateurs qui exercent la même activité.

Zone 1	Risques majeurs Sécurité non garantie	Prendre impérativement des mesures immédiates. Éliminer les dangers ou prévoir des mesures techniques.
Zone 2	Risques modérés Sécurité non garantie	Planifier des mesures et les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.
Zone 3	Risques mineurs Sécurité assurée en grande partie	Mettre en œuvre des mesures à faible niveau de priorité.

Évaluation des risques au moyen de la matrice

Situation	Évaluation des risques																																				
	<table><tr><td>A</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>	A						B						C						D						E							5	4	3	2	1
A																																					
B																																					
C																																					
D																																					
E																																					
	5	4	3	2	1																																
	<table><tr><td>A</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>	A						B						C						D						E							5	4	3	2	1
A																																					
B																																					
C																																					
D																																					
E																																					
	5	4	3	2	1																																
	<table><tr><td>A</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>	A						B						C						D						E							5	4	3	2	1
A																																					
B																																					
C																																					
D																																					
E																																					
	5	4	3	2	1																																
	<table><tr><td>A</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>	A						B						C						D						E							5	4	3	2	1
A																																					
B																																					
C																																					
D																																					
E																																					
	5	4	3	2	1																																

Tableau des dangers

Dangers	Exemples
1. Dangers mécaniques	éléments non protégés en mouvement, objets en hauteur
2. Chute	surfaces glissantes, dénivelé, marches, terrain en pente, aspérités du sol
3. Dangers électriques	élément sous tension, courts-circuits, arcs électriques,
4. Substances nocives	gaz, vapeurs, liquides, aérosols, poussières
5. Incendie et explosion	poussières, gaz, liquides, explosifs, sources d'inflammation
6. Dangers thermiques	milieux chauds ou froids, surfaces chaudes ou froides
7. Contraintes physiques particulières	bruit, ultrasons, rayonnement UV, rayonnement laser
8. Contraintes liées à l'environnement de travail	climat, intempéries, chaleur, froid, ambiance thermique, hygrométrie des locaux, lumière
9. Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur	levage et port de charges, postures pénibles
10. Contraintes psychiques	surmenage, activités incomplètes, monotones
11. Actions inattendues	mise en marche inattendue, mouvement incontrôlé
12. Défaillance de l'alimentation en énergie	chute soudaine de courant, de tension, de pression, etc.
13. Organisation	qualification inadaptée, information, formation et instruction insuffisantes, hiérarchie peu claire, stress, etc.



Résumé

- 1. Subdiviser l'entreprise en différents secteurs
- 2. Déterminer les dangers de façon systématique (à l'aide du tableau des dangers)
- 3. Procéder à une estimation du risque pour chaque danger
- 4. Évaluer les risques
- 5. Si nécessaire, mettre en œuvre des mesures pour réduire les risques

Reconnaître et réduire les risques avant que l'événement ne se produise!

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notes

8 Communication / Formation



Communication de la sécurité au travail

Exemples de thèmes à aborder

- Réalisation des objectifs, annonce des succès
- Événements indésirables et actions qui en découlent
- Statistique des accidents, presque-accidents
- Planification et résultats des audits
- Règles de sécurité, conseils de sécurité
- Phénomènes dangereux
- Propositions d'amélioration
- Mesures
- Dysfonctionnements, anomalies, non-conformités, etc.

Communication de la sécurité au travail : Quand? A quelle occasion?

- Séances; sécurité à l'ordre du jour
- Changements d'équipes
- Audit de sécurité / dialogues de sécurité
- Lors de la mise en place ou de la modification de procédés
- Instructions de travail
- Journées d'entreprise
- Panneau d'affichage
- Formations
- Instructions

Formation – Instruction

L'un des éléments essentiels d'un système efficace de sécurité et de santé au travail est la formation approfondie de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs. Ce n'est que grâce à des instructions régulières, portant sur les risques, les règles et les responsabilités en matière de sécurité, que l'on peut garantir un travail sûr au quotidien.

Une planification structurée des formations, ainsi qu'une documentation et un suivi rigoureux, sont indispensables.

Les modules de formation doivent être répétés périodiquement afin de maintenir les connaissances à jour et d'assurer un comportement sûr et cohérent sur le terrain.

Préparation de l'instruction

- Objectifs d'apprentissage
- Contexte, durée
- Didactique, forme d'enseignement
- Étapes d'apprentissage
- Personnes de langue étrangère
- Outils
- Moyens auxiliaires
- Documentation
- Contrôle des résultats

Notes

Structure d'une instruction selon AVIVA

Les cinq phases d'une instruction

AVIVA	Phases	Contenus et activités
A	Accueil et préparation	• Accueil, mot de bienvenue • Remarques sur l'importance de la formation • Présenter les objectifs de formation et le programme
V	Vérification des connaissances préalables	• Vérifier, respectivement activer les connaissances préalables des participants
I	Information	• Développer et élargir les connaissances des participants
V	Valorisation	• Permettre aux participants d'assimiler ce qui a été appris • Traiter et approfondir les contenus par des exercices
A	Analyse	• Contrôler si les objectifs de l'instruction sont atteints • Demander un feedback aux participants

Notes

9 Motivation



Motivation

Le chemin vers un comportement sûr

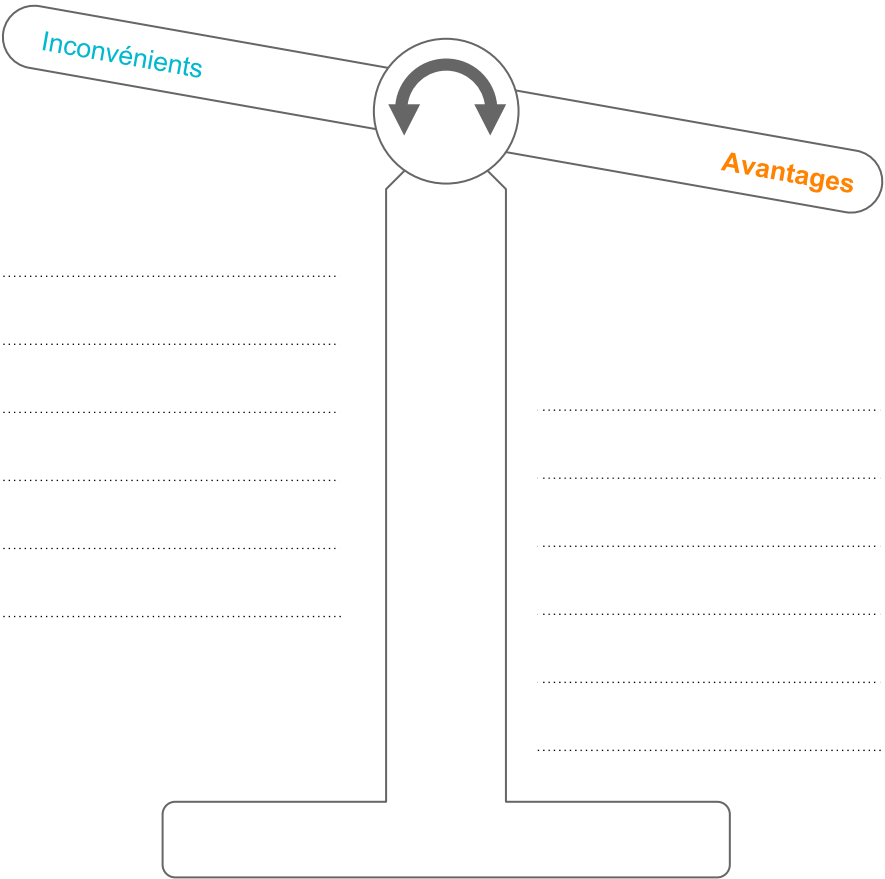


Restez en forme:

- au poste de travail
- sur le marché du travail
- dans votre famille
- pour vos loisirs
- pour vos projets de vie

Motivation

Comportement sûr



Mon action personnelle

Après le séminaire pour supérieurs, je mettrai en œuvre l'action suivante dans mon domaine de responsabilité:

Règles du jeu:

- dans mon propre domaine de responsabilité
- de ma propre compétence
- prochainement
- mesurable et contrôlable

Mon action :

Nom :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qui est mon coach ?

Le coach s'informe sur la situation actuelle et vérifie la mise en œuvre de l'action.

.....

Quand commence mon action ?

. .

Quand aurai-je réalisé l'action ?

. .

Quelqu'un ou quelque chose peut-il m'en empêcher ?

.....

Notes

Mieux qu'une assurance – Modèle Suva



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation..



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.



Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Sécurité Intégrée

Tel: 041 419 59 76

securite.integree@suva.ch

Titre

Séminaire pour supérieurs V02

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1re édition: 01/2025

Référence

S200002.f